

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24166065

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

14 -11- 2024

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT-DIVISION Tournai**

N° d'entreprise : **0695 511 675**

Nom

(en entier) : **MBDC Fuel**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Mons 44 - 7940 Brugelette**

Objet de l'acte : Changement de siège social et adaptation des statuts.

Le 08 avril 2024 à 18 h 00 s'est tenue au siège social une assemblée extraordinaire des associés de la société en commandite MBDC FUEL dont le siège social se trouve Chaussée de Mons 44 à 7940 Brugelette

Sont présents : Dimitri Cornu et Bouchez Magali

L'assemblée adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

1) Le siège est transféré Rue Neuve chaussée 54 à 7600 Peruwelz avec effet immédiat.

2) Les modifications suivantes sont apportées aux statuts : tous les articles restent identiques sauf :

Article 1 : forme juridique : société en commandite simple transformée en société en commandite

Article 2 : siège : comme prévu ci-dessus le nouveau siège se trouve à Rue Neuve chaussée 54 à 7600 Peruwelz avec effet immédiat

Article 5 : Bouchez Magali est nommée associée commandité – elle est indéfiniment et solidairement responsable sur son patrimoine des dettes et pertes de la société.

Cornu Dimitri est nommé associé commanditaire- il ne répond qu'à concurrence des montants qu'il a promis d'apporter.

Article 10 : la gérante Bouchez Magali devient administratrice de la société

-Bouchez Magali

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).